

Les enjeux de la laïcité selon la revue *Spirale*

Un dossier à consanguinité élevée!

Daniel Baril

ex-président du Mouvement laïque québécois
et corédacteur de la *Déclaration pour un Québec laïque et pluraliste*

Le 11 novembre dernier, la revue *Spirale* procédait au lancement de son numéro d'automne, lequel inclut un dossier de 30 pages sur «les enjeux de la laïcité». Lors d'un débat public organisé à cette occasion, j'ai qualifié ce dossier de «pensée unique». J'étais loin de me douter que les éléments sur lesquels reposait mon affirmation n'étaient que la pointe de l'iceberg.

S'il est indéniable qu'une revue, fusse-t-elle consacrée aux lettres et à la culture, a le droit d'avoir une position éditoriale sur une question d'actualité fortement teintée idéologiquement, cela ne la dispense pas d'annoncer correctement ses couleurs.

Le lecteur qui n'a pas suivi de près les débats sur la laïcité ni tout lu ce qui s'y rattache ne verra que du feu dans le dossier de *Spirale*. Dans son éditorial, le directeur de la revue, **Patrick Poirier**, mentionne qu'il existe deux positions face aux enjeux de la laïcité qui sont exprimées dans deux textes collectifs: le *Manifeste pour un Québec pluraliste* et la *Déclaration pour un Québec laïque et pluraliste*¹. Il précise que le comité de rédaction est partagé et se situe dans «un étrange entre deux». Un peu plus loin, on apprend que le dossier vise à «mettre en lumière la diversité des points de vue en cause dans cet important dossier».

On s'attend donc à y trouver une présentation équilibrée des deux orientations. Or, **Poirier**, qui est lui-même un signataire du *Manifeste*, a invité **Georges Leroux** (Philosophie, UQAM) et **Jocelyn Maclure** (Philosophie, Laval) pour constituer le dossier. Ces deux universitaires lui semblent être «les mieux placés pour mettre en lumière» les enjeux de la laïcité à travers les publications récentes sur le sujet. Mais il se trouve que **Leroux** et **Maclure** sont parmi les 12 personnes à l'origine du *Manifeste*!

On se serait attendu à une équipe davantage pluraliste et il est tout à fait pensable que des représentants des deux courants eussent été en mesure de travailler ensemble pour monter un dossier objectif et honnête. Même la revue militante *À Bâbord*, dont le titre ne peut être plus explicite, a tenu à présenter les deux approches de façon équilibrée dans son dossier de janvier 2010, *Le Québec en quête de laïcité*.

¹ **Poirier** titre mal ce second document en le nommant *Manifeste pour un Québec laïque et pluraliste*. Pour la suite du texte, j'emploierai les termes *Manifeste* et *Déclaration* pour désigner l'un et l'autre des documents.

En tant qu'universitaires, **Leroux** et **Maclure** auraient eux aussi pu faire preuve d'une certaine impartialité. Contre toute attente, ils ont plutôt choisi de n'inviter que des personnes de leur obédience. Des 15 collaborateurs, 12 sont en effet des signataires du *Manifeste* et cinq font partie du groupe initiateur de ce *Manifeste*. Les trois non signataires (**Sharam Nahidi**, **Marc Djaballah**, **Jean Baubérot**), partagent entièrement l'orientation dite de «laïcité ouverte» qui est au cœur du *Manifeste*. Bien que dans leur texte de présentation **Leroux** et **Maclure** soulignent qu'ils ont «une position critique face à l'application d'un républicanisme rigide» (!), ils affirment néanmoins avoir «fait l'effort de mettre en lumière la diversité des points de vue». Mais des 13 ouvrages présentés, seulement trois peuvent être rattachés à la laïcité républicaine telle que proposée par la *Déclaration* et ces trois livres font l'objet de critiques négatives.

La chaîne de production de ce dossier est donc la suivante: un signataire du *Manifeste* confie la commande aux rédacteurs du *Manifeste* lesquels invitent des cosignataires du *Manifeste* à commenter des ouvrages de même orientation que le *Manifeste*!

Une équipe tricotée serrée

Bien que le cartouche de la revue mentionne les universités d'attache des collaborateurs (pour qui veut se donner la peine de le chercher avec détermination), il aurait été souhaitable que chacun précise qui il est et quel lien il entretient avec le dossier de la laïcité. Qu'a-t-on voulu cacher par une telle omission? Pour compléter le dossier de *Spirale*, voici donc quelques informations manquantes. Les éléments qui suivent ne sauraient être considérés comme des attaques ou des reproches; ils ne visent qu'à établir, à partir de faits connus ou de nature publique, les liens d'étroite promiscuité entre les universitaires qui interviennent sur ce thème et à préciser leur position à l'égard des accommodements religieux. Cette mise au point s'avère d'autant plus nécessaire qu'un deuxième dossier, qui traitera de la laïcité sous l'angle des arts et des lettres, est en préparation à *Spirale*.

Outre ce qui a été dit précédemment sur la «communauté d'esprit» entre les collaborateurs et le *Manifeste*, quatre d'entre eux ont fait partie du Comité conseil de la commission **Bouchard-Taylor** et sont des concepteurs de la «laïcité ouverte»: **Leroux**, **Maclure**, **Milot** et **Lefebvre**.

Micheline Milot (Sociologie, UQAM) fait partie du groupe initiateur du *Manifeste*. Elle a été membre influente de la commission **Proulx** dont l'une des principales recommandations était l'instauration de cours Éthique et culture religieuse (ECR). **Milot** est également codirectrice du Centre d'études ethniques des universités montréalaises (CÉETUM)².

² L'autre codirectrice est **Marie McAndrew** (UdeM) qui a été membre du Comité consultatif sur l'intégration et l'accommodement raisonnable en milieu scolaire (2006) et qui est signataire du *Manifeste*. Ce comité était présidé par **Fleury Bergman** (conseiller en relations interculturelles) qui a aussi été membre du Comité conseil de la commission **Bouchard-Taylor**. Dans ses recommandations, le comité **Bergman** est demeuré à la remorque de la pratique existante en matière d'accommodement religieux à l'école.

Dany Rondeau, qui présente un ouvrage de **Milot** sur la laïcité, est philosophe éthicienne à l'UQAR et personne-ressource pour l'implantation du cours ECR, un avatar de la «laïcité ouverte».

Solange Lefebvre est professeure à la Faculté de théologie et de sciences des religions de l'Université de Montréal (UdeM). Elle est notamment intervenue dans les deux procès sur les prières dans les assemblées municipales (Laval et Saguenay) comme témoin expert pour ces villes qui désirent maintenir cette pratique.

Mireille Estivalèzes a joint les rangs de la Faculté de théologie à l'invitation de **Lefebvre**. Elle a fait son doctorat sous la direction de **Jean Baubérot** à l'École pratique des hautes études (EPHE) à Paris et son postdoctorat au CÉETUM. Elle a signé des articles sur la diversité religieuse dans l'enseignement avec **Milot** au Québec et avec **Baubérot** en France.

Carmen Chouinard est doctorante et auxiliaire d'enseignement à la Faculté de théologie (UdeM). Convertie à l'Islam, elle est porte-parole du Centre islamique libanais, s'identifie au «féminisme islamique» et porte le hidjab.

Sharam Nahidi a étudié en communication islamique à l'Université Imam Sadegh en Iran et fait son doctorat à la Faculté de théologie (UdeM) où il est chargé de cours. Ses deux collaborations dans le dossier de *Spirale* sont signées conjointement avec **Chouinard**.

Jean Baubérot (EPHE, Paris) a été membre de la commission **Stasi** qui a recommandé l'interdiction des signes religieux à l'école. Mais **Baubérot** a été dissident de cette recommandation. Il propose le modèle québécois de «laïcité ouverte» pour la France.

David Koussens est doctorant de sociologie sous la codirection de **Milot** et **Baubérot**. Il a notamment commenté l'incorporation du voile islamique au costume de l'école Marguerite-De Lajemmerais comme étant un accommodement favorisant l'intégration.

François Boucher est doctorant en philosophie à l'Université Queen's et a fait sa maîtrise à l'Université Laval sous la direction de **Maclure**.

Dominique Leydet, qui présente l'ouvrage de **Maclure** et **Charles Taylor**, est directrice du Département de philosophie de l'UQAM et fait partie des initiateurs du *Manifeste*. On la retrouve également comme cosignataire d'articles avec **Daniel Weinstock** (Philosophie UdeM).

Laury Bacro est doctorante de philosophie à l'UdeM sous la direction de **Weinstock**. Bien que ce dernier ne soit pas au nombre des collaborateurs du dossier de *Spirale*, c'est à lui que le collectif a fait appel pour défendre ce dossier lors du lancement du 11 novembre en remplacement de **Maclure**. Il a fait partie du Comité conseil de la commission **Bouchard-Taylor** et est un ex-étudiant de **Taylor**. Il est aussi l'un des initiateurs du *Manifeste* et a eu des propos flatteurs à l'endroit du rapport **Boyd** qui proposait l'établissement de tribunaux de la charia en Ontario.

André Poupert est professeur retraité de la Faculté de droit de l'UdeM. En octobre dernier, il a fait une violente sortie dans les journaux contre un collectif qui réclamait une charte de la laïcité et a qualifié cette demande «d'intégrisme laïque» et «d'athéisme étatique» digne d'un «régime autoritaire et répressif» du type de ceux de l'Arabie Saoudite et de la Corée du Nord.

La découverte la plus croustillante que ce dossier nous a permis de faire est celle de **Marc Djaballah**. Professeur de philosophie avec **Leydet** et **Leroux** à l'UQAM, **Djaballah** enseigne aussi à la Faculté de théologie évangélique de Montréal affiliée à l'Université Acadia (Wolfville, Nouvelle-Écosse). Les étudiants de cette faculté «doivent avoir confessé Jésus-Christ comme Seigneur et Sauveur» et sont tenus, tout comme les professeurs, de participer aux cérémonies religieuses. Le 1^{er} article de la profession de foi affirme que «les 66 livres des Saintes Écritures sont divinement inspirés, qu'ils sont l'infaillible Parole de Dieu. Ils sont l'autorité finale pour la foi et la vie de chaque jour.» À l'UQAM, **Djaballah** donne un cours entier sur le livre de **Charles Taylor**, *Secular Age*, qu'il présente dans le dossier de *Spirale* en termes élogieux.

Charité bien ordonnée...

La consanguinité ne s'arrête pas là. Des 13 ouvrages présentés dans ce dossier, la plupart sont consacrés à la «laïcité ouverte» ou lui sont favorables.

Non seulement **Maclure** signe-t-il avec **Leroux** le texte de présentation du dossier, mais son propre ouvrage, cosigné avec **Taylor**, figure aussi dans le dossier. Même chose pour **Milot** et **Baubérot** qui signent conjointement un texte d'analyse tout en ayant chacun le privilège de voir un de leurs ouvrages faire partie du dossier.

Trois livres portent sur les liens entre l'islam et la laïcité. Celui d'**Olivier Roy** – *L'Islam et la laïcité* – demeure toutefois introuvable, tant sur Internet que chez l'éditeur (Stock) ou dans le fichier des bibliothèques de l'UdeM. On trouve toutefois du même auteur *La laïcité face à l'Islam* (Hachette, 2005). **Roy** est directeur de recherches au CNRS et directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (Paris); il préfère le modèle multiculturaliste britannique (qui permet notamment aux policières de porter le voile) au modèle républicain français.

Le livre de **Pierre-Jean Luizard** (présenté par **Nahidi** et **Chouinard**) porte pour sa part sur des exemples négatifs de laïcité telle qu'imposée en Turquie, modèle repris par les régimes autoritaires de la Tunisie, de l'Iran du chah et de l'Irak de Saddam Hussein. Sa conclusion: la laïcité imposée n'a pas favorisé la démocratie! Des situations dont s'est sans doute inspiré **Poupert**!

Trois autres volumes sont des ouvrages collectifs; le lecteur s'attend à y trouver une diversité d'orientations, mais rien dans les comptes rendus ne permet de penser que l'un ou l'autre des auteurs partage la vision républicaine de la laïcité. Pourtant, nous savons que c'est le cas.

En effet, **Patrick Weil** (Sciences politiques, CNRS), dont l'ouvrage collectif *Politiques de la laïcité au XX^e siècle* est présenté par **Lefebvre**, a été membre de

la commission **Stasi** et, contrairement à **Baubérot**, il a endossé la recommandation sur l'interdiction des signes religieux à l'école; il explique dans son texte les motifs républicains de ce choix. Or, **Lefebvre**, qui présente 17 des 26 auteurs de ce volume (qui constitue les actes d'un colloque sur le centenaire de la loi de 1905), passe totalement sous silence la contribution de **Weil** qui est pourtant le directeur de l'ouvrage.

Un deuxième ouvrage collectif est codirigé par **Jean-Paul Willaime**, directeur d'études à l'EPHE et directeur de l'Institut européen en sciences des religions. Cet institut a été créé à la suite du rapport **Debray** recommandant d'introduire l'enseignement du «fait religieux» à l'école française, une sorte d'ECR à la française. Défenseur d'une «laïcité apaisée» ou «laïcité de reconnaissance» pour la France et l'Europe, il a reproché au rapport **Stasi** une attitude de méfiance à l'endroit de la religion.

Le troisième collectif, *Appartenances religieuses, appartenance citoyenne*, présente entre autres des textes de... **Baubérot**, **Maclure**, **Milot** et **Pierre Bosset**. Ce dernier (Droit, UQAM) a été conseiller juridique à la Commission des droits de la personne où il a développé l'approche de l'accommodement raisonnable. Il a aussi été membre du Comité conseil de la commission **Bouchard-Taylor** et est au nombre des initiateurs du *Manifeste*. Quant aux autres auteurs de ce collectif, difficile de savoir où ils logent puisque le texte ne va guère plus loin qu'une présentation de la table des matières tout en mentionnant qu'on trouve dans ce livre des points de vue divergents.

Seulement trois des 13 ouvrages du dossier se situent dans la mouvance de la laïcité républicaine: *La dernière utopie*, de **Caroline Fourest**, *Sécularisation et laïcité*, de **Jean-Claude Monod**, et *Qu'est-ce que la laïcité*, de **Catherine Kintzler**. Tout lecteur sera à même de constater que ces trois livres sont les seuls à faire l'objet de critiques négatives.

Le livre de **Fourest** (auteure et journaliste féministe française), présenté par **Bacro**, est qualifié «d'instrumentalisation politique» et de «ligne idéologique tracée d'avance» qui «ne s'élève pas au-dessus du débat d'opinion». **Koussens** estime pour sa part que le livre de **Kintzler** (Philosophie, Université de Lille III), «ne permet pas de saisir la réalité des mondes vécus auxquels doivent faire face les aménagements laïques d'une société». Quant au livre de **Monod** (chargé de recherches au CNRS et philosophe à l'École normale supérieure) **Boucher** lui reproche de ne pas présenter l'option de la «laïcité ouverte»!

Le parti-pris de ce dossier est tellement gros que c'en est gênant!

Un vide à combler

Comme je l'ai déjà dit, une revue littéraire a le droit d'avoir une ligne éditoriale et des universitaires ont le droit de prendre partie pour une cause. Le problème, c'est que le dossier partisan de *Spirale* est à l'image de ce qui se passe dans les milieux universitaires où prévaut, au sein des groupes qui travaillent sur la laïcité et les relations ethniques, la même pensée unique.

Spirale n'est pas une revue universitaire, mais elle a des liens étroits avec le Centre de recherche interuniversitaire sur la littérature et la culture québécoises (CRILCQ). Le directeur de *Spirale*, **Patrick Poirier** (Littératures, UdeM), est coordonnateur scientifique au CRILCQ et deux des trois codirecteurs de ce centre, **Gilles Dupuis** (Littératures, UdeM) et **Robert Dion** (Études littéraires, UQAM), sont respectivement sur le comité de rédaction et sur le conseil d'administration de *Spirale*. L'annonce du lancement du 11 novembre mentionne d'ailleurs que l'évènement est organisé avec la collaboration du CRILCQ. On devrait s'attendre à ce que les normes d'objectivité de la recherche universitaire s'y fassent sentir.

La toile tissée dans les universités par les tenants de la «laïcité ouverte» est à ce point tricotée serrée qu'il est impossible à quiconque voudrait travailler sur la question de la laïcité, que ce soit en philosophie, en sociologie, en éducation ou en études ethniques, de le faire sous une autre approche que celle de la «laïcité ouverte». Or, la pratique des accommodements religieux qui constitue le cœur de «laïcité ouverte» est un mode de gestion de la liberté de religion; faire passer cette approche comme étant une forme de laïcité est une aberration intellectuelle.

Comment est-il possible qu'un thème aussi sujet à des interprétations divergentes n'ait jamais donné lieu à aucun débat contradictoire en milieu universitaire? Le seul colloque où il a été donné de prendre connaissance des tenants et aboutissants des deux positions à l'égard de la laïcité a été organisé par la revue indépendante *À bâbord*.

Comment se fait-il que le seul Français à avoir été invité à répétition dans les colloques universitaires québécois pour nous présenter la laïcité française soit **Jean Baubérot** qui est lui-même en rupture avec l'approche républicaine française?³

Il aura fallu que des groupes militants tel le Collectif citoyen pour l'égalité et la laïcité, qui a invité **Caroline Fourest** et sa collègue **Fiammetta Venner** (politologue française), la Coalition laïcité Québec, qui a invité **Wassyla Tamzali** (avocate algérienne et ex-directrice du programme sur la condition des femmes à l'UNESCO), et le groupe Libres penseurs athées, qui a invité la Belge **Nadia Geerts** (maître-assistante en philosophie à la Haute École de Bruxelles), pour que nous entendions, ici, des Européennes présenter et défendre la laïcité républicaine.

Le rapport **Bouchard-Taylor** est lui aussi totalement silencieux sur l'approche européenne de la laïcité et sur les jugements des tribunaux européens. Les rares allusions à la laïcité républicaine française la présentent toujours de façon péjorative.

Le parti-pris qui prévaut dans les réseaux universitaires de la «laïcité ouverte», l'incapacité pour ses défenseurs de faire preuve d'un minimum d'objectivité

³ **Jean-Paul Willaime**, qui partage globalement la même orientation que **Baubérot** sur la laïcité, a aussi été invité à au moins un colloque du CÉETUM.

comme en témoignent le dossier de *Spirale* et le rapport **Bouchard-Taylor** n'est pas à la hauteur de ce à quoi l'on est en droit de s'attendre de la part du milieu universitaire.

Nous savons d'ailleurs fort bien que l'idée de «laïcité ouverte» est loin d'être partagée par l'ensemble de la communauté universitaire. C'est d'ailleurs l'une des raisons qui nous a conduits à créer le regroupement des Intellectuels pour la laïcité et à lancer la [Déclaration pour un Québec laïque et pluraliste](#). L'objectif était de contrer l'impression de pensée unique qui émane du réseau de la «laïcité ouverte» composé presque exclusivement d'universitaires. Le succès de l'opération, dont le nombre de signatures est plus de trois fois supérieur à celui du *Manifeste*, a dépassé nos attentes, tant auprès des universitaires que du public en général.

Ce que tout cela nous révèle, c'est qu'il manque un groupe de recherche interuniversitaire sur la laïcité qui puisse contrebalancer le réseau tentaculaire des tenants de la «laïcité ouverte». Un tel regroupement dûment accrédité pourrait mettre à contribution des historiens, des sociologues, des juristes, des anthropologues, des politologues et des philosophes intéressés à développer la réflexion sur la laïcité républicaine et à lui donner la juste part qui lui revient dans le débat actuel. Un tel groupe fait cruellement défaut.